

Conseil communal de Vufflens-la-Ville

Rapport de la commission chargée de l'étude des statuts de la future association intercommunale de la piscine couverte des Chavannes à Cossonay puis de l'adhésion à cette association

Préavis municipal no 8/2017

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mmes Diana Duperrut, Stéphanie Reda et de Monsieur Michel Equey a tout d'abord étudié ces statuts dans le cadre de la nouvelle loi sur les communes.

Pour ce faire, elle a participé à deux séances de présentation organisées par le Comité de Pilotage (COPIL) à l'attention des exécutifs des 17 communes membres du réseau de l'association ainsi que de leur commission des conseils.

Elle a également rencontré 2 fois la municipalité et rédigé, en commun, un certain nombre de remarques et commentaires à l'attention du COPIL.

Approuvés par le service juridique de l'Etat, ces statuts nous sont ensuite revenus avec le préavis municipal 8/2017 que vous avez entre vos mains.

A ce stade de la discussion, nous tenons à préciser que ces statuts sont maintenant définitifs et ne peuvent donc plus être amendés.

La même commission a donc ensuite été chargée d'étudier l'adhésion de notre commune à l'association intercommunale pour la piscine couverte des Chavannes.

Pour ce faire, une nouvelle rencontre a été organisée avec les représentants de la Municipalité, soit Mme Ingrid Rossel et M. Olivier Berthoud.

A cette occasion, nous avons tenu à remercier nos interlocuteurs pour la grande clarté de leurs explications et du préavis présenté.

En ce qui concerne la commission, il nous permet sans autre de nous prononcer pour l'adhésion de notre commune à cette association.

Mesdames et Messieurs, la construction prochaine d'une telle infrastructure à Cossonay représente une très belle opportunité non seulement pour nos enfants scolarisés de pouvoir bénéficier des leçons de natation préconisées dans le plan romand de l'enseignement de la gymnastique mais également à toute la population du village d'avoir à disposition un bassin couvert à proximité.

En conclusion, la commission vous propose d'adopter le préavis municipal no 8/2017 tel que présenté par notre exécutif.

Vufflens-la-Ville le 5.6.2017

Madame Diana Duperrut



Madame Stéphanie Reda



Monsieur Michel Equey

